

Pour continuer à défendre votre exercice un seul moyen :

ADHÉREZ au SFSO

Le SFSO, seul syndicat de spécialistes présent durant toutes les dernières négociations conventionnelles, a permis d'éviter le plafonnement des actes d'orthodontie et ainsi de préserver votre liberté d'honoraires pendant quelques années.

Mais rien n'étant acquis définitivement, un groupe de travail est prévu dans la Convention, signée en juillet dernier, pour « *étudier les conditions de prise en charge de l'Orthodontie ainsi que la révision de la Nomenclature* ».

Vous le comprenez donc, si nous avons sauvé notre exercice l'avenir n'est pas du tout inscrit dans le marbre !

Il va sans dire que pour continuer à préserver votre exercice et assurer votre défense, le SFSO sera de nouveau le seul syndicat représentant les orthodontistes à vous défendre dans ce groupe de travail !

Le syndicat doit donc être fort, regrouper un maximum d'adhérents pour continuer à préserver votre exercice :

Rejoignez, si ce n'est déjà fait, le Syndicat Français des Spécialistes en Orthodontie.

Vous trouverez au verso l'appel de cotisation au SFSO pour 2024 tel qu'il a été voté lors de l'Assemblée Générale du 10 novembre 2023.

Vous noterez une augmentation de 165 € par an pour les cotisations pleines.

Ceci s'explique par l'association avec les CDF qui nous permet non seulement de devenir, à leurs côtés, le seul syndicat de spécialistes représentatif pour toute question relative à l'Orthodontie, mais également de bénéficier de réductions auprès de divers organismes permettant largement de compenser cette augmentation chaque année. (La liste vous sera envoyée, suite à votre règlement, par un communiqué).

Calculez déjà simplement votre perte de chiffre d'affaires si le semestre avait été plafonné à un montant incompatible avec la survie de nos exercices, comme c'était la volonté du Ministre de l'époque.

Vous en déduirez très aisément qu'une augmentation de 165 €/an est, somme toute dérisoire par rapport à la perte que vous auriez subie, par année, si ce plafond avait été instauré.

De plus, nous savons tous que si le montant de ce plafond avait été fixé, il n'évoluerait plus pendant de très nombreuses années.

N'oubliez pas :

Cette cotisation doit nous parvenir au plus tard au 31 mars pour que vous puissiez bénéficier de tous les services et avantages liés à votre adhésion.

Très confraternellement,

Le Bureau et le CA du SFSO

APPEL DE COTISATION 2024



Syndicat Français des Spécialistes en Orthodontie



Les Chirurgiens Dentistes de France

Nom :	Prénom :	Date de naissance :
Email :		
Tél. Pro :	Tél. Mobile :	
Nom du Cabinet :		
Adresse professionnelle :		

COTISATION MEMBRE ADHÉRENT 2024	Choix sans CDFMAG <input type="checkbox"/>	Choix avec CDFMAG <input type="checkbox"/>
TOTAL	750 €	849 €
Cotisation SFSO	440 €	440 €
Cotisation Membre associé CDF	310 €	310 €
Abonnement CDF MAG (TVA à taux réduit)	0 €	99 €

COTISATIONS SPECIFIQUES 2024 Votre cotisation membre associé CDF de 310€ est prise en charge par le SFSO	Choix sans CDFMAG	Choix avec CDFMAG 99 €
Cotisation Membres Internes	1 €	100 €
Cotisation Membres 1 ^{ère} année d'installation	1 €	100 €
Cotisation Membres 2 ^{ème} année d'installation	185 €	284 €
Cotisation Membres Enseignants	280 €	379 €
Cotisation Membres Salariés	275 €	374 €
Cotisation Membres Retraités en Cumul emploi retraite avec protection juridique	285€	384 €
Cotisation Membre Retraités sans protection juridique	60 €	159 €

Mode de règlement : - Par Chèque à l'ordre du **SFSO** et envoyer au 8 av Bolivar - 7519 PARIS
- Par virement, CIC OUEST – IBAN FR76 3004 7141 3200 0222 8130 133
- En ligne sur le site sfs0.fr, rubrique adhérer.

Date et signature obligatoire

Pour rappel : les CDF sont une confédération réunissant 100 syndicats départementaux. Aussi, pour participer activement à la vie syndicale de votre département, les CDF vous enverront un bulletin complémentaire afin d'adhérer au syndicat départemental de votre lieu d'exercice et être accompagné localement.

Les CDF et le SFSO ont pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection des données personnelles, ils s'engagent à ne les utiliser que pour son seul usage interne et à ne pas les divulguer à des tiers. Vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de portabilité (transfert) et de suppression de vos données personnelles.

Contact : secretariat@sfs0.fr ou sg@lescdf.fr

En cochant cette case, vous acceptez que les données recueillies ci-dessus par le SFSO et Les CDF fassent l'objet d'un traitement informatique et soient utilisées pour vous recontacter.